



Communiqué du Snec-CFTC

Le ministre de l'agriculture a arbitré le schéma d'emplois dans l'enseignement agricole :

- À la rentrée 2019, la réduction des 50 postes équivalent temps plein sera répartie à raison de **30 suppression pour le privé** et 20 pour le public.
- Pour les **exercices budgétaires 2019 à 2022, la contribution globale de l'enseignement privé sera de 42%** et l'enseignement public 58%.
- Le nombre avancé pour l'enseignement agricole est de **500 postes au total de 2020 à 2022 soit 150 postes par an.**

C'est énorme ! Nous serons nombreux à perdre des heures ou notre emploi.

Le Snec-CFTC alerte les collègues face à ces perspectives de réduction d'emploi au sein de l'enseignement agricole.

Notamment pour 2019, l'enseignement privé supportera 60% de la réduction (30 ETP).

Même si le lissage sera de 42 % Le Snec-CFTC rappelle que quand l'enseignement agricole a gagné des postes (2013-2017), la part d'augmentation du privé était de 30%, alors qu'elle était de 40% dans le cas de réductions (2009-2012). **A chaque fois, l'enseignement agricole privé n'est pas traité avec la même équité !**

Par ses actions plurielles (déclarations répétées devant le CNEA, en CREA, cartes postales envoyées au Ministre, sollicitation de députés, rendez-vous avec le directeur général de l'enseignement agricole), **le Snec-CFTC avait agi pour que les suppressions n'aient pas lieu puis pour limiter la 1^{ère} répartition d'emploi qui imputait 40 postes à l'enseignement agricole privé.**

30 postes, c'est encore trop pour le privé. Monsieur le Ministre a exprimé son attachement à l'unité de l'enseignement agricole. On connaît la chanson : « Parole, parole ! » Seuls les actes comptent !

Les représentants du Snec-CFTC vont continuer à agir pour que cette unité devienne réelle et que l'équité soit respectée entre chacune des composantes de l'enseignement agricole.

Au regard de ces réductions, **le CNEAP a lancé une grève administrative**, demandant aux chefs d'établissement de conserver les documents inhérents au mouvement de l'emploi 2019.

Le CNEAP veut obtenir du ministère :

- que la DGER cesse de nier la sous-dotation des établissements agricoles privés.
- la liberté de redéployer la DGH en cas de fermetures de classe ou d'établissements, là où des besoins scolaires existent.

Même si on comprend les motifs, **cette grève administrative au Cneap pourrait porter préjudice aux enseignants qui s'engagent dans le mouvement de l'emploi.**

Cela pourrait aussi engendrer/renforcer des tensions dans les équipes ou entre les chefs d'établissement et les enseignants ce qui n'est pas souhaitable.

Le Snec-CFTC demande au ministère et au Cneap de trouver rapidement UN ACCORD qui permette au mouvement de l'emploi de se dérouler normalement.

La réduction de 30 ETP pour l'enseignement privé va engendrer des conditions difficiles dans la gestion de l'emploi cette année. Il est primordial que le suivi du mouvement de l'emploi se passe dans des conditions matérielles satisfaisantes pour les agents.

Le Snec-CFTC ne peut admettre que les enseignants de l'enseignement privé sous contrat du ministère de l'agriculture puissent être pénalisés pour leur mobilité.